

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 6 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<p><u>Date de convocation,</u> 31 mars 2023</p> <p><u>Date de publication</u> <u>sur le site internet de la</u> <u>ville,</u> 13 avril 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 23 Votants 28</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÊME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme Mireille BAUDRY à M. LE GAFFRIC, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, M. Dominique GALLIER à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Sylvain HEMARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme CIVES.</p>
---	--

Excusé :  
Mme Fanny GENET-LACAILLE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.



<b>DL2023-036</b>	<b>Vote du budget primitif 2023 Commune de Rives-en-Seine</b>
-------------------	---

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal », Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 détaillé par chapitre et correspondant aux éléments figurant au rapport d'orientations budgétaires (voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2023) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 915 825,00 €
		Recettes

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	5 108 534 €
		Recettes

Considérant les exigences de sincérité budgétaire et d'informations des conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe du « *Cinéma Le Paris* » - en fin d'exercice 2022 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 50 990.71 €,
- 2041642 (dépenses d'investissement) pour un montant de 0 €.

Il précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe des « *Cabinets Médicaux* » - en fin d'exercice 2022 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE

- 67441 pour un montant 8 217.78 €.

Il précise que les crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe « Fiches - en fin d'exercice 2021 - figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 7 577.57 €,
- 2041632 (dépenses d'investissement) pour un montant de 0 €.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2023 de la Ville (voté par chapitre).
- De mandater, en fonction des besoins du budget autonome du CCAS et de manière fractionnée, la subvention au CCAS inscrite au compte 657362 du budget principal 2023 à hauteur de 72000 euros.
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2023 et l'autorise à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET